

Gens du voyage

La création d'aires d'accueil prend du retard

ON EST ENCORE très loin du compte ! Avec une petite demi-douzaine d'aires d'accueil pour nomades créées à ce jour, les communes de l'Essonne ne semblent pas pressées de se mettre en règle avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage lancé par la préfecture il y a tout juste un an. Ce texte prévoit la création avant janvier 2005 de 65 aires, proposant un total de 1 137 places pour des caravanes. Sont concernées les communes de plus de 5 000 habitants ainsi que d'autres plus petites mais situées sur les itinéraires de passage des nomades (*tire la liste ci-dessous*). Mais entre l'hostilité de certains et les réelles difficultés des autres, « c'est une vraie course à la lenteur

qui s'est installée », soupire Jean-Loup Englander (divers gauche), spécialiste du dossier au conseil général.

■ **Le choix délicat des terrains.** C'est l'étape la plus délicate pour les villes qui souhaitent construire leur aire. « Nous avons de vraies contraintes foncières, constate Marjolaine Rauze, maire PC de Morsang-sur-Orge. Ce n'est pas évident de trouver des emplacements libres dans des communes urbanisées comme les nôtres. » Autre souci : la pression des habitants. « Allez expliquer à la population que l'on va reporter la construction de la crèche tant attendue pour bâtir à la place une aire d'accueil », continue Pierre-Yves Le Mouël, maire adjoint à Villebon et président du syndicat intercommunal qui gère ce dossier pour neuf communes autour de Palaiseau et des Ulis. Aujourd'hui, six nouvelles villes seulement ont officiellement trouvé l'emplacement de leur future aire.

■ **Le coût financier.** Aux Ulis, l'aire d'accueil de 40 places qui doit ouvrir ses portes en février devrait coûter 200 000 € par an. Conséquence : le syndicat intercommunal prélèvera 2,65 € par habitant en 2004 contre 1,83 € en 2003. « Nous

recevons des subventions importantes mais la gestion d'une telle structure reste très lourde », continue Pierre-Yves Le Mouël. Concernant les investissements de départ, « la totalité des coûts peut être prise en charge par les subventions s'il ne s'agit pas d'une aire luxueuse », précise Jean-Loup Englander.

■ **Les conséquences pour les villes réticentes.** Sauf prise de conscience de dernière minute, une grande majorité de communes n'auront pas appliqué le schéma départemental en janvier prochain. Certains, comme François Pelletant (divers droite) à Linas, y voient la preuve que « ce texte est inapplicable ». Jean-Loup Englander, lui, se veut plus menaçant : « Si ça ne bouge pas, les sanctions seront sévères. Le préfet pourra choisir lui-même le terrain, la ville étant cette fois obligée de payer la construction. » Une décision « coup de poing » qui ne manquerait pas de créer une fronde avec les services de l'Etat, accusés par de nombreux maires « de ne pas jouer le jeu » concernant la localisation des futurs aires de grand passage qui accueilleraient ponctuellement jusqu'à 200 caravanes lors de rassemblements saisonniers.

GRÉGORI PLOUVIEZ

Les villes concernées

■ **Aires d'accueil de courte durée (20 à 40 places) :** Arpajon, Brétigny, Corbeil, Courcouronnes, Etampes, Etréchy, Evry, Gif, Mennecey, Orsay, Palaiseau, Saint-Pierre-du-Perray, Soisy-sur-Seine, Les Ulis, La Ville-du-Bois, Viry.

■ **Aire d'accueil de longue durée (10 à 20 places) :** Athis-Mons, Ballancourt, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Breuillet, Brunoy, Bures, Chilly, Corbeil, Crosne, Draveil, Egly, Epinay-sur-Orge, Epinay-sur-Sénart, Evry, Fleury, Gif, Grigny, Igny, Itteville, Juvisy, Lardy, Limours, Linas, Lisses, Longjumeau, Longpont, Marcoussis, Montgeron, Monthéry, Morangis, Morsang-sur-Orge, Paray, Quincy, Ris, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel, Sainte-Geneviève, Saulx, Savigny, Verrières, Villebon, Villemoisson, Viry, Yerres.

■ **Aire de passage intercommunal (50 places) :** Dourdan, Massy, Vigneux, Wis-sous.

Moins d'occupations illégales en 2003

DE MOINS en moins de problèmes d'occupations illégales de caravanes sur l'Essonne ? C'est en tout cas ce que laisse transparaître le bilan de l'année 2003 en matière de recours à la force publique. Sur l'ensemble du département, les expulsions de campements de nomades sont en baisse d'environ 25 %. « Dans mon arrondissement, on est passé de 120 recours en 2002 à 87 en 2003, se félicite François Marzorati, sous-préfet de Palaiseau. C'est une vraie bonne nouvelle, notamment pour la zone industrielle de Courtabœuf. Dans le passé, des en-

treprises avaient quitté le département à cause de l'occupation à intervalle régulier de leurs parkings. » Raison de cette embellie : la conjonction de deux facteurs. Le premier : les effets dissuasifs de la loi Sarkozy qui prévoit des peines pouvant aller jusqu'à six mois de prison et 3 750 € d'amende pour les nomades installés sur des terrains privés. Le deuxième : l'adoption du principe de schéma départemental d'accueil des gens du voyage « qui a permis de calmer le jeu en direction des nomades », commente Pierre-Yves Le Mouël, maire adjoint à Villebon.